Commune de ROMPON (07)

PLAN LOCAL D'URBANISME

4d LISTE EMPLACEMENTS RESERVES



Plan local d'urbanisme :

Décision d'élaboration du P.L.U. en date du 04/02/2016.
Arrêt du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2018
Approbation du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Février 2019
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Février 2019

Révisions et modifications :

-
-

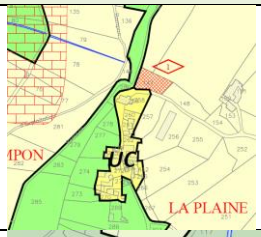
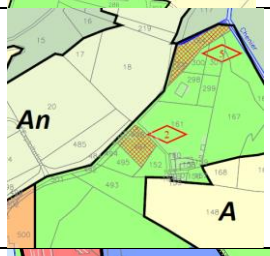
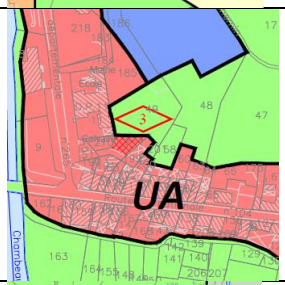
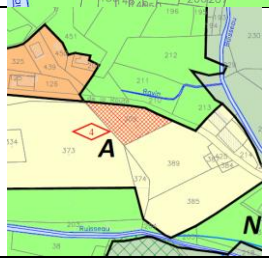
Réalités Bureau d'études
URBANISME BIO INSIGHT
Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

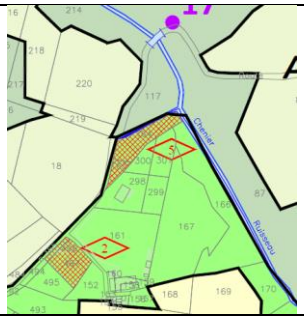
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 1° ET 2° DU CODE DE L'URBANISME

L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que les plans locaux d'urbanisme peuvent « Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;…».

La commune de Rompon a défini plusieurs emplacements réservés qui sont reportés sur le plan de zonage et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous.

N°	Localisation	Parcelle	Surface approximative	Objet	Bénéficiaire
1		Vieux Rompon F 147	990 m²	Réalisation d'un espace de stationnement public	Commune
2		Rondette AB 497	845 m²	Réalisation d'un espace de stationnement public	Commune
3		Les Fonts du Pouzin AH 230 (partielle)	236 m²	Agrandissement du groupe scolaire	Commune
4		Rondette Parcelle AB 209	2 288 m²	Réalisation d'un espace de stockage des conteneurs de recyclage	Commune

5		Le Pont des Etoiles Parcelles AB 163 et 164	1 170 m²	Valorisation du site du Pont des Etoiles	Commune